

ASSISES NATIONALES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Paris, 28 mai 2009

Les écoles supérieures d'art sont reconnues pour la qualité et la diversité de leurs enseignements. Elles forment des artistes, des créateurs dans tous les domaines des arts plastiques. Elles contribuent au rayonnement et à la vitalité de la vie artistique française sur tout le territoire et à l'étranger. Elles sont véritablement "une force pour l'art" !

Pourtant elles sont inquiètes. Les promesses faites à l'occasion des assises de Rennes, en 2006, n'ont pas été véritablement suivies d'effets.

Aujourd'hui, la reconnaissance de leurs enseignements, leur intégration dans le cadre de l'harmonisation européenne des enseignements supérieurs semblent remettre en cause leur originalité et donc, au bout du compte, leur intérêt. Les critères selon lesquels elles sont "évaluées" ne prennent pas en compte la spécificité de leurs enseignements, liés à la création artistique. Les écoles sont amenées à définir des projets, mais sans savoir qui décidera réellement et en fonction de quels critères.

Pour :

- réaffirmer avec force la spécificité des enseignements à la création,
- inciter le ministère de la culture et les collectivités publiques à œuvrer pour garantir ces spécificités,
- renforcer les liens entre l'enseignement et la création,
- inscrire nos écoles dans les réseaux internationaux de l'enseignement artistique par la valorisation de nos spécificités,

l'association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art (ANDEA) et la coordination nationale des enseignants des écoles d'art (CNEEA) appellent les directeurs, les enseignants, les étudiants, les artistes, les théoriciens, les créateurs de la scène française et internationale, les élus et les responsables en charge de la culture dans les villes et les régions

à participer aux assises exceptionnelles des écoles supérieures d'art

qui se tiendront

Le jeudi 28 mai 2009

De 10h à 17h 30

Au CENTQUATRE, 104 rue d'Aubervilliers, Paris 19°.

Tables rondes : interventions / débats :

- Enseigner l'art ?
- Quelle évaluation pour la création ?
- Quels statuts et quels modes d'organisation des écoles ?

Contacts :

assisesecolesdart@gmail.com

ANDEA

jsauvageot@ville-rennes.fr

CNEEA

contact@cneea.fr